

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉCOCENTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

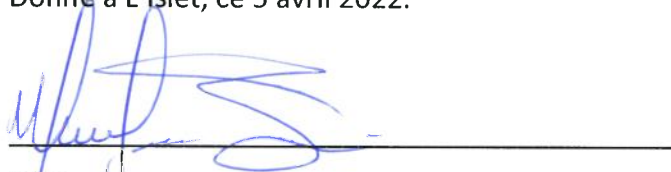
**CET AVIS** est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

**QUE** le Conseil a adopté le règlement numéro 271-2022, intitulé « Règlement relatif à l'écocentre de la Municipalité de L'Islet », lors de la séance du 4 avril 2022, tenue à l'édifice municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 5 avril 2022.



---

Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière

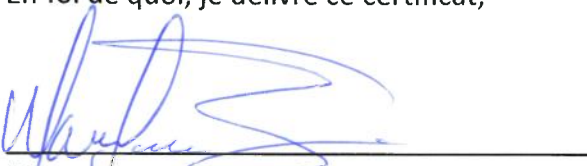
pour

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 5 avril 2022.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



---

Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière

pour